

Rapport n°29

Apertura di a cuncertazione capunanzu à u prugettu sociourbanu di Santu'Ntò, San Gaitanu

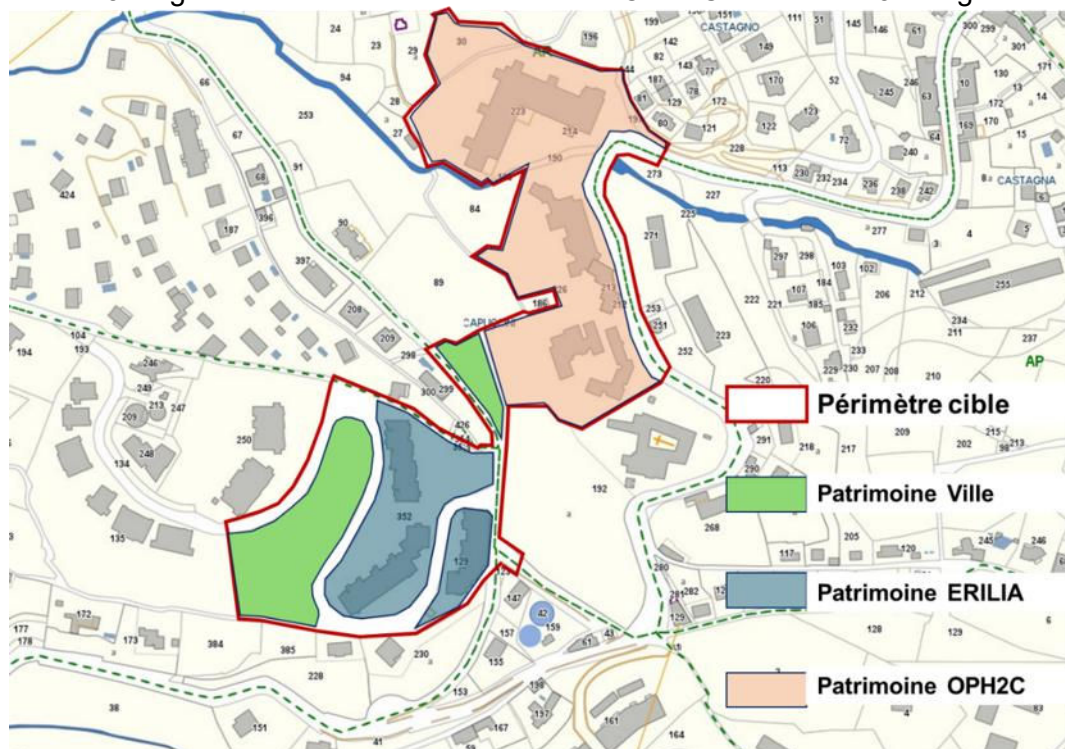
Ouverture de la concertation préalable pour le projet socio-urbain de Saint-Antoine-San Gaetanu

Le quartier de Saint-Antoine et San Gaetanu a été intégré au quartier « Bastia Mezana », quartier prioritaire de la Ville, issu du décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023.

Le Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia 2024-2030 a révélé qu'il existe des opportunités pour œuvrer sur ce quartier et pour en améliorer sa situation en termes de cadre de vie, de vivre ensemble ou de dynamique. Il s'agit aujourd'hui de coordonner les actions, de fédérer les partenaires et les habitants autour d'un projet de quartier.

En ce sens, la Ville de Bastia et ses partenaires engagent aujourd'hui une concertation visant à définir un projet transversal et structurant sur les quartiers de Saint-Antoine et San Gaetanu. Celui-ci a vocation à s'inscrire dans une dynamique plus large, permettant d'améliorer le quotidien des habitants et des usagers et répondant aux enjeux en matière de développement durable, de solidarité, de mixité sociale et de bien-vivre ensemble.

Le périmètre concerné par cette réflexion s'étend sur plus de 3 hectares et comporte en outre les 173 logements locatifs sociaux de l'OPH2C et les 132 logements d'ERILIA.



Ainsi, et conformément au dossier déposé et financé au titre de la Dotation Politique de la Ville en 2025, une étude a été lancée début 2026 pour réaliser un diagnostic, déterminer les besoins, atouts et forces du quartier, définir des orientations et scénarios, et élaborer sur cette base, un projet d'ensemble.

Cette réflexion a pour but de construire une vision commune, avec les deux bailleurs et les acteurs du site, et d'aboutir à un plan guide opérationnel décliné en fiches actions ; elle est conduite en concertation avec les bailleurs sociaux, la Communauté d'Agglomération de Bastia, l'Etat, les usagers, acteurs et habitants du quartier.

Elle concerne les thématiques suivantes : la population du quartier, le foncier, l'habitat, l'espace public et/ou collectif, les cheminements et routes, la topographie, les déplacements et la mobilité, l'attractivité commerciale, les modes de vie, la gestion quotidienne, la convivialité et la solidarité, la tranquillité publique, l'image du quartier, ...

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette réflexion consistent ainsi à :

- Améliorer les conditions de logements et le cadre de vie au quotidien des habitants et des usagers du quartier, favoriser la tranquillité publique et la solidarité.
- Rendre le quartier plus attractif, renforcer la mobilité et notamment les mobilités actives.
- Diversifier ses fonctions et répondre au mieux aux besoins en équipement ou en activités économiques, commerciales et servicielles.

Il s'agira également d'améliorer l'intégration du quartier dans le tissu urbain de la ville, de participer à la renaturation et à la lutte contre les îlots de chaleur, et plus généralement de revaloriser son image.

Notons également que la Ville a d'ores et déjà pris rang auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) concernant ce quartier et envisage de constituer un dossier dans la perspective d'un nouveau programme « ANRU 3 », dont les modalités et calendriers sont en cours de discussion au niveau national.

Compte tenu de l'ampleur du projet, de sa complexité, et des objectifs qui lui sont assignés, il est proposé, conformément à l'article L-103-2 du code de l'urbanisme d'ouvrir une concertation préalable relative à l'élaboration du projet de renouvellement urbain du quartier Saint Antoine – San Gaetanu.

Cette concertation sera organisée pendant la durée de l'élaboration du projet.

Elle sera conduite de façon à permettre au public :

- D'accéder aux informations relatives au projet,
- De formuler des propositions ou observations qui seront enregistrées et pourront être prises en compte pour compléter le projet en l'adaptant éventuellement aux besoins ainsi recensés.

Cette concertation permettra ainsi de partager les enjeux et les éléments de diagnostic et d'analyse, d'enrichir le projet de restructuration, d'en favoriser son appropriation et sa compréhension et de répondre au mieux aux besoins et attentes.

Les modalités de concertation proposées sont les suivantes :

- Organisation de rencontres ou ateliers avec les usagers et résidents du quartier,
- Mise à disposition dans un lieu public ou dans des locaux accueillant les habitants sur le quartier, de panneaux d'information expliquant le projet,
- Mise à disposition d'un registre dédié à ce projet sur lequel chacun pourra consigner ses observations ou suggestions,
- Mise en ligne sur le site de la Ville des informations relatives à ce projet.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les objectifs poursuivis par le projet de restructuration sur les quartiers Saint-Antoine et San Gaetanu.
- D'approuver le lancement d'une concertation préalable relative à ce projet.
- D'approuver les objectifs de la concertation et les modalités de la concertation ci-avant décrits.
- De prescrire l'affichage de la présente délibération pendant un mois en mairie et de préciser qu'elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- De déclarer ouverte la concertation sur ce projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.